

Pollution minière

“Tous les services de l’Etat font traîner”

Les habitants de la Croix-de-Pallières attendent les résultats des analyses promis pour mars. Un rapport de haut-corps d’inspection générale pointe un cafouillage entre services.

“**O**n vous prend la température et on vous donne le résultat deux ans après ! Ils veulent tout faire traîner en espérant que les gens se découragent,” tempête Michel Bourgeat, qui pointe un gros cafouillage dont seule l’administration a le secret. Ce retraité, qui vit dans le secteur des anciennes mines de la Croix de Pallières, à côté d’Anduze, a appris il y a un an que le taux d’arsenic dans ses urines était 8 fois supérieur à la norme. Il a suivi un dépistage organisé par l’Agence régionale de la santé. Quarante-six personnes présentaient des taux préoccupants en métaux lourds. Pour savoir si ces résultats étaient liés à la pollution des mines, il fallait des analyses complémentaires portant sur l’environnement. Les résultats devaient tomber en mars. Mais les seules nouvelles qu’a reçues Michel Bourgeat proviennent de ses médecins : il a maintenant un carcinome de la peau et un cancer de la prostate. “Je ne peux pas prouver que ce soit lié à la pollution, mais on ne peut pas me prouver le contraire,” résume-t-il.

SITUATION DE BLOCAGE JURIDIQUE

Secret médical et blocage juridique

L’Etat était pourtant décidé à agir. Les ministères de l’Environnement, de la Santé et du Logement ont commandé, l’été dernier, un rapport à deux hauts corps d’inspection générale : l’IGAS et le CGEDD. Ils devaient le rendre en septembre 2016. Il a été publié le 13 mai. Ce rapport met en évidence une “situation de blocage juridique” en ce qui concerne les analyses réalisées sur des habitants. Lorsqu’elle a lancé son dépistage, l’ARS a fait signer aux personnes volontaires un document spécifiant que les données recueillies étaient couvertes par le secret médical. D’après le rapport, l’ARS a argué ce secret médical pour refuser “de communiquer aux services de l’Etat chargés

de l’environnement les noms des personnes qui avaient les taux les plus élevés”. Impossible donc pour les services de l’environnement de croiser les informations. Pour que cela se décoince, le préfet a demandé que les personnes signent un second document de consentement. Le rapport souligne qu’il aurait fallu “un maître d’œuvre” unique pour toutes les études : “Ce déficit a nui à la crédibilité de l’expertise et à la lisibilité de l’action publique.”

Pas de délocalisations

Et ce n’est pas tout ! “Après cette histoire, ils ont fini par faire des analyses d’eau et de sol dans 250 habitations. La Dréal et Géoderis ont les résultats, mais ne les communiquent pas, soi-disant parce qu’il faut que les résultats soient compréhensibles pour les gens” se désole François Simon, président de l’Association pour la dépollution des mines de la vieille montagne.

Le sous-préfet d’Alès a reçu, lundi 22 mai, deux représentants de l’association. Les personnes prioritaires, c’est à dire celles dont les analyses révèlent les taux anormaux les plus élevés, devraient avoir leurs résultats mi-juin, les autres en décembre. Par contre, pas sûr que les autres conseils de l’IGAS et du CGEDD permettent de gagner du temps. Le rapport ne propose pas de système de délocalisations comme pour les maisons situées en zone inondable à Nîmes. Il suggère que l’ARS fasse... de nouveaux diagnostics de risques sanitaires sur les résidences des riverains des sites miniers les plus exposés pour, éventuellement, lancer des procédures d’insalubrité. “Tous les services de l’Etat font traîner car ils ont peur que cela fasse jurisprudence,” conclut François Simon. ■

Sabrina Ranvier

s.ranvier@gazettedenimes.fr

Manuel Gomes a cru avoir acheté une ancienne tui-lerie. Mais il découvre en 2012 que c’était une ancienne laverie des mines. Il lance une procédure devant le tribunal administratif. Fin 2016, les domaines expertisent sa propriété très polluée. Depuis plus de nouvelles. Mais, dans leur rapport, les inspecteurs de l’IGAS et du CGEDD l’accusent de “négligences”. Il aurait modifié “l’usage du site sans la réalisation préalable d’analyses de sols.” Michel Bourgeat explose : “Personne ne fait pratiquer des analyses de sols quand il achète une maison !”

La Gazette de Nîmes

25 mai 2017